

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## 3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

### 3.4 – Programme d'Actions coordonnées pour la valorisation des zones humides

---

#### RAPPORT

-----

## I – RAPPEL DU CONTEXTE

Le Sméag conduit depuis septembre 2002, l'animation indispensable à la mise en oeuvre d'un programme de gestion globale et concertée de la zone humide garonnaise, en particulier entre Blagnac et Saint-Nicolas de la Grave. La première année d'animation a été réalisée dans le cadre du programme de Politique Territoriale « Vallée de la Garonne ».

Aujourd'hui, **dans le cadre l'action-test « corridor alluvial de la Garonne »**, une convention cadre pour la protection et la gestion des zones humides et pour la restauration et l'entretien du lit et des berges, a été signée le 28 août 2006 entre le Sméag, l'Agence de l'eau et la Diren Midi-Pyrénées et de bassin.

Un chargé de mission permanent a été recruté en mars 2006 pour suivre la politique zones humides sur le corridor garonnais, avec pour actions :

- Animer la concertation entre les différents acteurs,
- Coordonner les études et actions en cours,
- Initier la mise en place d'actions à maîtrises d'ouvrage locales,
- Développer et diffuser des outils d'information et de sensibilisation,
- Rechercher des financements permettant le développement de la démarche initiée dans le cadre du programme d'actions.

## II – MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME ZONES HUMIDES

■ Aujourd'hui, un nouvel essor de projets locaux semble s'affirmer qui mérite d'être soutenu. Dans cette optique, et en application opérationnelle de la convention cadre citée précédemment, le Sméag poursuivra **l'accompagnement et la mobilisation des porteurs de projet potentiels**.

De plus afin de favoriser la cohérence des actions et leur coordination, le Sméag contribuera à proposer une **stratégie d'action auprès des porteurs de projets potentiels** ainsi qu'à ses partenaires. Le travail inhérent à l'élaboration de ce cadre devra s'appuyer largement sur les documents de référence « schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne » et « programme de valorisation de la zone humide garonnaise de Blagnac à Saint-Nicolas de la Grave »). Il conviendra également d'intégrer les données plus récentes acquises au travers de démarches complémentaires (Natura 2000, espace de liberté, études Fédérations de pêche,...). **Le cadre d'action aboutira ainsi à proposer des orientations et une hiérarchisation des actions** (définition des sites prioritaires).

A titre d'indication, sur le plan financier, dans le cadre de l'action test "Corridor alluvial de la Garonne" portée par l'Agence de l'eau, le poste d'animateur territorial zones humides pour l'année 2008 sera co-financé à 50 %, soit un plafond de 90 000 €.

■ Par ailleurs, il est proposé de réaliser **deux chantiers pilotes à but démonstratif et incitatif**, qui seront mis en œuvre en Midi-Pyrénées et en Aquitaine. Ces chantiers de taille modeste constitueront néanmoins des supports pertinents pour guider les actions et mobiliser des porteurs de projet potentiels. Plus largement, ils contribueront à créer une dynamique autour des zones humides de la Garonne dans le cadre d'une large concertation. Ces chantiers seront réalisés en étroite collaboration avec les collectivités membres.

Le besoin estimé pour ces deux chantiers est de l'ordre de 60 000 €. Il sera recherché un co-financement de l'Agence de l'eau pour ces chantiers entre 50% et 70%. La charge qui en résulte pour le Sméag est de 24 000 €.

■ Enfin, le Sméag souhaite organiser et animer **trois manifestations dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides**, en partenariat avec le service Environnement du Conseil général de Tarn-et-Garonne, la base de plein air de Saint-Nicolas de la Grave et la Communauté de communes Garonne et Canal.

Pour rappel, la Journée mondiale des zones humides a lieu le 2 février de chaque année depuis 1997, pour célébrer l'anniversaire de la Convention de Ramsar, du nom de la ville d'Iran où elle a été signée le 2 février 1971. Cette journée est l'occasion pour l'ensemble des acteurs (collectivités territoriales, services de l'État, associations, acteurs socio-économiques et particuliers) de participer à des activités d'information et de sensibilisation à la valeur et à l'importance de ces écosystèmes si particuliers que sont les zones humides. Le thème retenu pour 2008 est « *notre santé dépend de celle des zones humides* ». Le fil conducteur de ces manifestations est de montrer que **les zones humides garonnaises sont des milieux de vie pour tous** (concilier sensibilité environnementale et usages divers,...) et qu'elles rendent de **multiples services d'utilité publique**. A ce titre, le plan d'eau de Saint-Nicolas de la Grave en est une illustration.

Les manifestations proposées visent ainsi trois objectifs :

- informer/sensibiliser sur les zones humides garonnaises et les politiques territoriales,
- mobiliser des porteurs de projet en faveur des zones humides,
- partager un moment convivial en bord de Garonne.

A cette occasion, trois dates ont été retenues :

- le mardi 29 janvier, une manifestation à destination des élèves du collège Jean de Prades de Castelsarrasin (60 élèves en classes de 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>), sous forme d'ateliers pédagogiques au plan d'eau de Saint-Nicolas de la Grave et au barrage hydroélectrique de Golfech ;

- le samedi 2 février, une manifestation à destination du grand public, sous forme d'une balade commentée en bord de Garonne à Finhan, à la découverte du fleuve, de ses paysages, de sa faune, de sa flore et de son histoire (demande de la Communauté de communes Garonne et Canal) ;

- le dimanche 3 février, une manifestation à destination du grand public, sous forme d'une journée avec conférences, ateliers et animations diverses au plan d'eau de Saint-Nicolas de la Grave (co-organisée avec le Conseil général de Tarn-et-Garonne).

De multiples partenaires se sont associés pour co-animer ces journées : fédération de pêche, MIGADO, EDF, associations de protection de la nature, CAUE,...

Une plaquette d'information a été éditée en 3 000 exemplaires.

S'agissant du budget, il est prévu un financement prévisionnel sur cette communication zones humides de **4 500 € TTC**, dont :

- 2 500 € outils de communication (conception plaquette, impression, routage affranchissement),

- 1 000 € frais d'intervention,

- 1 000 € location et achat de matériels (écran, loupe binoculaire, lunette, micros...).

Ces manifestations seront co-financées par l'Agence de l'eau à hauteur de 50%, soit 2 000 € TTC. La charge qui en résulte pour le Sméag est de 2 000 €.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## 3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

### 3.4 –Programme d'Actions coordonnées pour la valorisation des zones humides

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

**VU** la délibération n° D05-03/05-02 portant création d'un poste d'ingénieur territorial pour les zones humides garonnaises ;

**VU** la convention cadre « Pour la protection et la gestion des zones humides et pour la restauration et l'entretien du lit et des berges du corridor alluvial de la Garonne » signée le 28 août 2006 ;

**VU** le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 8 novembre 2007 ;

**VU** le rapport du président ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**DÉCIDE** de poursuivre la mission de suivi de la politique zones humides sur l'ensemble du corridor garonnais. La mission du Sméag comprendra l'animation et la coordination des acteurs et actions, le développement et la diffusion d'outils d'information et de sensibilisation et la recherche de financements afin d'initier et d'accompagner des maîtrises d'ouvrage locales dans le cadre du programme d'actions coordonnées de valorisation des zones humides garonnaises.

**DIT** que la charge de travail en interne correspond à une dépense estimée à 90 000 € soit un plein temps, pour l'ensemble des tâches.

**SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 50% pour le financement de l'animation zones humides.

**DÉCIDE** d'inscrire 60 000 € au budget 2008, et de consacrer cette somme à la réalisation de deux chantiers pilotes en Midi Pyrénées et en Aquitaine.

**DÉCIDE** d'inscrire 4 000 € au budget 2008, et de consacrer cette somme à l'organisation de trois manifestations dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides.

**SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la réalisation des chantiers pilotes et la journée mondiale des zones humides.

**MANDATE** son Président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec ces opérations.